



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Ce qui change au 1er mars 2021

Publié le 05 mars 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Chômage partiel, plateforme « 1 jeune, 1 solution », prime exceptionnelle pour les travailleurs précaires, aide à l'embauche de personnes handicapées, tarifs du gaz, étiquette énergie, prix du tabac, prolongation des tickets restaurant, coup de pouce vélo... Retrouvez une sélection des nouveautés de mars 2021.

Chômage partiel

Le dispositif d'activité partielle qui devait évoluer à compter du 1^{er} mars 2021 est prolongé dans les conditions actuelles jusqu'au 31 mars 2021.

> [Chômage partiel : ce qui change en 2021](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14562) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14562)

Plateforme 1 jeune, 1 solution

À partir du 1^{er} mars 2021, 30 000 propositions de stages viennent rejoindre les 100 000 offres d'emploi déjà recensées sur la plateforme et réparties sur l'ensemble du territoire.

> [Emploi des jeunes : enrichissement de la plateforme 1 jeune, 1 solution](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14462) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14462)

Prime exceptionnelle pour les salariés précaires

Initialement prévue jusqu'en février 2021, l'aide aux salariés précaires qui enchaînent contrats courts et périodes de chômage est prolongée pour les mois de mars, avril et mai 2021. Cette aide garantit un revenu minimum de 900 € mensuels pour les mois de novembre 2020 à mai 2021.

> [Travailleurs précaires : la prime exceptionnelle est prolongée de 3 mois](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14560) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14560)

Aide à l'embauche des travailleurs handicapés

Initialement prévue pour des recrutements effectués jusqu'au 28 février 2021, cette mesure est prolongée de 4 mois supplémentaires. Ainsi, pour tous les contrats conclus entre le 1^{er} septembre 2020 et le 30 juin 2021, une aide est accordée aux employeurs qui recrutent des personnes bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

> [L'aide à l'embauche des travailleurs handicapés est prolongée](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14354) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14354)

Gaz

Les tarifs réglementés de la vente de gaz d'Engie augmentent de 5,7 % en moyenne au 1^{er} mars 2021 par rapport au barème applicable depuis le 1^{er} février 2021.

> [Tarifs réglementés du gaz : + 5,7 % au 1er mars 2021](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14702) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14702)

Étiquette énergie

Pour continuer à vous orienter vers les produits plus économes en énergie et permettre une compréhension plus aisée de la classe d'efficacité énergétique de certains produits, l'étiquette énergie évolue à partir du 1^{er} mars 2021.

> [Appareils électroménagers : l'étiquette énergie évolue au 1er mars 2021](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14705) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14705)

Prix du tabac

À partir du 1^{er} mars 2021, les prix de certains tabacs évoluent, comme le prévoit un arrêté portant sur les prix de vente au détail des cigarettes, cigarillos, cigares et tabacs à rouler publié au *Journal officiel* le 10 février 2021.

> [Cigarettes et tabac à rouler : quels changements de prix au 1er mars 2021 ?](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14703) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14703)

Prolongation des tickets restaurant

Vos titres-restaurant 2020, qui arrivent à échéance fin février 2021, restent utilisables en mars et jusqu'au 31 août 2021.

> [Le plafond à 38 € des tickets restaurants 2021 est prolongé jusqu'au 28 février 2022](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14505) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14505)

Coup de pouce vélo

Le dispositif Coup de pouce vélo prendra fin le 31 mars 2021. C'est le moment de remettre en marche votre vieux vélo pour aller travailler, faire vos courses ou bien faire de l'exercice et de reprendre confiance en vous à bicyclette. Le site coupdepoucevelo.fr vous met en lien avec des réparateurs agréés et vous propose une aide financière de 50 € pour sa réparation ainsi que des conseils pour votre remise en selle.

> [Coupdepoucevelo.fr : demandez l'aide de 50 euros pour la réparation et la reprise en main de votre vélo !](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14049)
(<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14049>)

Et aussi

- [Automobilistes : ce qui change pour vous en 2021](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14584) (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14584>)
- [La trêve hivernale débute le 1er novembre 2021](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14632) (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14632>)
- [Entreprises : publiez votre index de l'égalité femmes-hommes avant le 1er mars](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14622) (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14622>)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr)

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0